

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2013

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 10/09/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 23/09/2013

Délibération n° D-2013-382

Réglement intérieur de la salle de création et répétition - Centre
Du Guesclin

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Jean-Louis SIMON

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU,
Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE

Excusés :

Madame Annie COUTUREAU, Madame Maryvonne ARDOUIN.

Direction Animation de la Cité

**Règlement intérieur de la salle de création et
répétition - Centre Du Guesclin**

Monsieur Nicolas MARJAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique de soutien à la création artistique par les compagnies professionnelles ou amateurs du spectacle vivant, la Ville de Niort ouvre une salle de répétition et de création à compter du 30 septembre 2013.

Cette salle est destinée à accueillir des associations niortaises pour des projets ponctuels et limités dans le temps (un mois maximum). Elle conserve néanmoins une polyvalence et sert également aux autres besoins de la collectivité.

Cette salle est située en rez-de-chaussée du bâtiment A du Centre du Guesclin.

L'intérêt du Centre du Guesclin tient à la présence d'autres acteurs de la culture : école d'arts plastiques, conservatoire, ludothèque, salle de danse, Espace 3A, studio de musiques actuelles.

La mise à disposition de cette salle répond à un besoin de meilleure égalité de traitement entre les compagnies ayant leur siège social à Niort.

En effet, certaines compagnies historiques disposent de lieux de travail mis à disposition par la Ville de Niort de longue date.

Or, Niort compte aujourd'hui un nombre conséquent de compagnies, ne disposant pas de lieu de travail et de répétition.

Cette mise à disposition se fera selon la grille tarifaire suivante :

	Salle de création et de répétition pour un travail de création dans le spectacle vivant
Une journée	10 €

Les principes de fonctionnement et les modalités d'organisation sont précisés par le règlement intérieur joint en annexe.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le tarif de 10 € par jour pour un travail de création dans le spectacle vivant pour la salle de création et de répétition ;

- approuver le règlement intérieur de la salle de création et répétition située en rez-de-chaussée du bâtiment A du Centre du Guesclin.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Nicolas MARJAULT